

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

## **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/06/2024

- **Finances**
  - Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole sur le budget principal
  - Décision budgétaire modificative n°01 en section d'investissement
  - Subventions aux associations pour l'année 2024
- **Marchés publics**
  - Avenant n°08 marché 2023-01-PB pour le lot n°08\_Chauffage/Ventilation/Plomberie – Modification d'une salle de bain
- **Temps scolaire**
  - Organisation du temps scolaire sur la semaine de 4 jours
- **Travaux**
  - Présentation de devis pour des travaux d'entretien de voirie
  - Rectification de devis concernant les travaux de DECI sur la commune

## **Informations diverses :**

- Urbanisme :
  - Dossiers en cours et terminés
  - Information concernant l'aménagement du lotissement Route de Goderville
- Travaux :
  - Information concernant les travaux sur la propriété 20 avenue du 8 mai 1945
  - Information concernant le projet d'installation photovoltaïque sur un bâtiment communal
  - Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques du SDE76 – Présentation et définition des points d'implantation des bornes
  - Précision sur les travaux prévus par le SDE76 pour l'enfouissement des réseaux Impasse Antoine Arnaud
- Administration : Information sur le recensement 2025
- Retours sur les commissions communales et intercommunales
- Retour sur les élections législatives – 1er tour

## **Questions diverses.**

## **Étaient présents :**

### **ADJOINTS :**

Mme DHERVILLEZ Pascale,  
Mme BROUTE Karine,  
M. DUPRE Samuel,

### **CONSEILLERS :**

M. DELAUNE Valentin,  
Mme LEMONNIER Valérie,  
M. MANGIN Jérôme,  
M. PASCAL Régis.

**Absents excusés :** Mme COQUELLE Peggy, Mme HATTON Amélie,

**Absents :** M. VANDERMEERSCH Aldric, M. LAINNE Jean-Baptiste

**Procuration :** Mme COQUELLE Peggy à Mme BROUTE Karine,  
Mme HATTON Amélie à M. DELAUNE Valentin,

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.  
M. DUPRE Samuel a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire demande à l'assemblée pour modifier l'ordre du jour en ajoutant deux points à la présente séance. L'assemblée donne son accord.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

➤ **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°01 EN SECTION D'INVESTISSEMENT (DELIB n°01/02-07-2024)**

Mme DHERVILLEZ, 1ère adjointe en charge des finances, présente à l'assemblée l'état du budget à mi-année en section d'investissement. Les travaux projetés pour la réhabilitation de bâtiments communaux suivent leurs cours. Par ailleurs, une dépense imprévue pour l'un des bâtiments implique une augmentation des dépenses et une augmentation du montant du prêt travaux à contracter.

Dans ces conditions, il convient d'établir une décision modificative du budget principal pour modifier la ligne d'emprunt au chapitre 16 ainsi que l'opération de travaux n°43.

L'assemblée est invitée à délibérer sur cette décision.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal telle que figurant dans le tableau ci-après :

<b>Décision modificative</b>					
<b>Dépenses section investissement</b>			<b>Recettes section investissement</b>		
<i>Chapitre/Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
21/XX	2132	+15 000€	16	1641	+ 15 000€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

➤ **SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE SUR LE BUDGET PRINCIPAL (DELIB n°02/02-07-2024)**

Mme DHERVILLEZ, première adjointe en charge des finances, rappelle à l'assemblée le vote du budget principal par l'assemblée en sa séance du 08 avril 2024. En section d'investissement, le budget principal prévoyait une ligne d'emprunt permettant divers projets d'investissement (acquisition foncière, prêt travaux, prêt d'attente pour la TVA), considérant la capacité d'autofinancement de la collectivité comme insuffisante.

La commune a délibéré lors de sa séance du 31 mai 2024 pour souscrire deux premiers emprunts correspondants aux projets d'investissement les plus avancés.

Au vu de l'avancement des différents travaux d'investissement en cours, il est nécessaire de souscrire un emprunt identifié « travaux ». Initialement identifié pour un besoin de 85 000€, les besoins ont été vu à

la hausse pour un montant de 100 000€ (délibération n°01 en séance du 02-07-2024 portant décision modificative du budget).

Une offre initialement proposée par le Crédit Agricole et réactualisé est présenté à l'assemblée et reprise dans le tableau ci-après :

Banque	Type de prêt	Conditions	Taux	Périodicité	Frais de dossier
Crédit agricole	Moyen terme Travaux	100 000€			
		10 ans	3,84 %	Trimestriel	100€
		12 ans	3,89 %		
		14 ans	3,95 %		
15 ans	4,02 %				

Le crédit mutuel et La Banque Postale ont été sollicitées mais n'ont pas souhaité transmettre d'offres. Les élus débattent sur les propositions.

Considérant l'offre du Crédit Agricole Normandie composée d'un prêt pour un montant total de 100 000€ proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

**Montant du contrat de prêt : 100 000€**

- Taux : 3,89%
- Durée : 12 ans (*long terme*)
- Périodicité des intérêts : trimestriel
- Type d'échéance : échéances constantes
- Frais de dossier : 100€

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) :

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Normandie, 1 emprunt d'un montant total de 100 000€, APPROUVE les caractéristiques de l'emprunt visées ci-dessus, PREND L'ENGAGEMENT, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget principal les sommes nécessaires au remboursement des échéances, PREND L'ENGAGEMENT pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances, AUTORISE M. le Maire et sa première adjointe à signer le contrat de prêt, la ou les demande(s) de réalisation des fonds ainsi que tous les documents relatifs à ces contrats. Ils sont habilités à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoivent tous pouvoirs à cet effet.

➤ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024 (DELIB n°03/02-07-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme LEMONNIER, en charge de la vie associative, pour ce point. Elle présente les différentes demandes de subventions pour l'année 2024. Elle fait part d'un total demandé de plus de 19 000€. Considérant le budget 2024, elle présente les demandes au cas par cas. L'assemblée débat sur les propositions faites.

M. DUPRE relève le fait que les associations participent peu aux évènements communaux, hors FCBB et CSB.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

FIXE les subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

- **APEL Ecole Notre-Dame** : 1500€, à 7 voix pour, 1 contre Karine et 2 abstentions (Peggy et Amélie) ;
- **APE Ecole Henri Blanc** : 1500€, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) ;
- **Anciens combattants** : 1100€, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) ;
- **Association Loisirs de Bréauté** : 800€, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) ;

- **Club Sportif Bréautais** : 1300€, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) ;
- **Football Club Bréauté-Bretteville** : 2500€, à 8 voix pour et 2 abstentions (Mme HATTON Amélie, M. PASCAL Régis ne prenant pas part au vote) ;
- **La Quintefeuille** : 2000€, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) ;
- **Les Archers** : 1200€, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) ;
- **Les aînés de Bréauté** : 2100€, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) ;
- **Viva L'Solbar** : 800€, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie).

Les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits à l'article 6574 de la section fonctionnement du budget 2024.

Mme DHERVILLEZ propose que les conventions avec les associations mentionnent l'obligation de participer au moins une fois par an à un évènement de la commune.

➤ **AVENANT N°08 AU MARCHÉ 2023-01-PB POUR LE LOT N°08\_CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE-MODIFICATION D'UNE SALLE DE BAIN (DELIB n°04/02-07-2024)**

M. le Maire laisse la parole à M. MANGIN pour ce point. Il explique à l'assemblée que l'entreprise CHF, suite aux modifications des positionnements de cloisons dans le logement n°02 en R+2, doit supprimer une baignoire et modifier la douche qui était prévue.

L'avenant présenté comprend les modifications suivantes :

Libellé	Unité	Quantité	Type	Prix unitaire	Montant
<b>Montant initial totalité du lot</b>					<b>40 859,47</b>
<b>Salle de bain</b> <i>Suppression baignoire et éléments annexes</i>	Forfait	1	<i>Travaux en moins-value</i>	-517,38	-517,38
<b>Salle de bain</b> <i>Modification de la douche et éléments annexes</i>	Forfait	1	<i>Travaux en plus-value</i>	+ 2 251,95	+2 251,95
<b>Montant total des travaux en plus-value</b>					<b>+ 1 734,57</b>
				TOTAL HT	42 594,02€
				TVA 20%	8 518,83€
				<b>TOTAL TTC</b>	<b>51 112,85€</b>

Les élus s'interrogent sur le montant pour une douche supplémentaire avec la suppression d'une baignoire qui devrait normalement avoir un coût moindre. Mme GUILBERT explique qu'il s'agit de différents éléments qui sont sur mesure et adaptés à la situation avec les modifications des cloisons.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à un total de 1 734,57€ HT (2 081,48€ TTC), portant le montant total du Lot n°08-Chauffage\_ventilation\_plomberie à 51 112,85€ HT (€ TTC).

Ces travaux en plus et moins-value ne reportent pas l'achèvement initialement prévu des travaux.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention :  
**APPROUVE** les termes de l'avenant n°8 au marché public de travaux 2023-01-Presbytère\_Lot n°08-Chauffage\_ventilation\_plomberie, dont l'entreprise attributaire est la SARL CHF, concernant des travaux en moins-value et en plus-value, pour un montant de 2 081,48€ TTC.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°8 du présent marché et de tout document afférent à ce dossier.

**CHARGE** M. le Maire et les membres de la commission travaux de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

➤ **ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUR LA SEMAINE DE 4 JOURS (DELIB n°05/02-07-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme BROUTE Karine. Par délibération n°03 du 28 juin 2021 la commune avait prolongé la dérogation permise par l'Education Nationale pour organiser le temps scolaire sur 4 jours. La convention arrivant à sa fin, la commune doit statuer sur le fait de prolonger ou non la dérogation pour 3 ans.

M. le Maire rappelle que lorsque le temps scolaire était sur 4,5 jours, le temps périscolaire était pris en charge par la commune, ce qui avait un coût assez conséquent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) décide de maintenir le rythme scolaire à la semaine de 4 jours.

Mme LEMONNIER demande où en est le statut de la directrice avec le fait qu'elle effectue des remplacements dans un collège en attendant une probable affectation. Mme BROUTE explique que pour l'instant la commune n'a pas d'information sur sa présence ou non à la prochaine rentrée.

➤ **PRESENTATION DE DEVIS POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE (DELIB n°06/02-07-2024)**

M. le Maire présente des devis concernant des travaux de voirie suite à une réunion sur site avec le représentant de l'entreprise Colas (entreprise sélectionnée dans le cadre du groupement d'achat de la Communauté de Communes).

S'agissant de la réfection du trottoir face à l'école, Rue René Coty, M. le Maire rappelle qu'un premier devis a été reçu pour un montant de 2 000€. Depuis, des dégradations sur la barrière en béton sont survenues. La commission travaux a alors évoqué de reprendre cette barrière dans les travaux, avec une bande arbustive. L'entreprise Colas propose un devis 4 470€ HT. M. le Maire présente en détails les éléments du devis. L'entreprise a précisé qu'elle était disponible pour intervenir très rapidement durant l'été. M. DELAUNE propose de diminuer le montant du devis en réalisant des prestations par les agents communaux et des élus ayant le matériel nécessaire.

S'agissant du secteur du Graindor, M. le Maire présente une réfection un devis à hauteur de 3 012€ HT. Ces travaux ne revêtent pas de caractère urgent et le riverain concerné accepte que la commune tasse les trous avec des cailloux temporairement.

S'agissant des travaux Route de la Petite Fosse, M. le Maire présente un devis où la commune réalise les travaux de ragréage et pose d'un enduit superficiel bicouche, pour un montant de 3 352,50€ HT. Vu avec les riverains concernés, les options pour l'enrobé seront prises en charge par les riverains directement.

M. le Maire sollicite l'avis de l'assemblée. Mme DHERVILLEZ propose d'attendre le conseil municipal de septembre avec un point détaillée sur le budget pour savoir si les travaux (Rue René Coty et Route de la Petite Fosse) peuvent être envisagés pour la fin d'année, en fonction des différentes dépenses de fonctionnement depuis le début d'année. Par ailleurs, elle propose d'informer les riverains de l'accord de la commune pour la réalisation des travaux route de la Petite Fosse dès qu'une ligne de budget sera identifiée.

L'assemblée est favorable pour reporter les travaux du Graindor.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) :

S'ENGAGE à réaliser les travaux de réfection de voirie dans les secteurs Rue René Coty et Route de la Petite Fosse quand une ligne du budget permettra cette dépense.

REPORTE les travaux prévus au hameau du Graindor à une date ultérieure.

CHARGE M. le Maire d'informer les différents riverains concernés.

➤ **RECTIFICATION DE DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE DECI SUR LA COMMUNE (DELIB n°07/02-07-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme GUILBERT pour expliquer ce point. Elle rappelle les précédentes délibérations concernant la création de points d'eau incendie sur la commune. Au vu des différents devis et échanges avec les entreprises et les élus en charge du dossier, des rectifications de montants doivent être opérées. Dans ces conditions, les devis suivants sont à nouveau présentés à l'assemblée :

- SAUR, installation d'un poteau rue de la Libération : 4 094,09€ HT ;
- Nature & Solutions, réfection fosse à lisier propriété SAHUT : 9 645€ HT ;
- Nature & Solutions, réfection bassin secteur gare : 2 970€ HT ;
- JASSAK TP, création réserve secteur gare propriété LOISEL : 8 450€ HT.

Les comparatifs ayant été déjà réalisés au préalable, les élus sont amenés à donner leur accord sur ces devis et la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) décide de retenir les devis présentés pour un montant total de 25 159,09€ HT et décide de solliciter tout organisme pouvant participer au financement de ces travaux.

**POINTS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR**

➤ **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONCESSION CIMETIERE (DELIB n°08/02-07-2024)**

M. le Maire informe qu'une personne a été inhumée au cimetière communal. L'inhumation faisait suite à un accident en lien avec une enquête de gendarmerie. La conjointe a payé la concession pour un montant de 70€ mais le souhait du défunt était d'être inhumé. L'enquête terminée, le corps a pu être exhumé, et la conjointe a informé la commune son souhait de rendre la concession. M. le Maire propose au conseil municipal le remboursement de la concession.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) décide de rembourser la concession pour un montant de 70€.

➤ **VOTE DE PRINCIPE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE VOIRIE (DELIB n°09/02-07-2024)**

M. le Maire rappelle les éléments proposés par la DDR pour des aménagements routiers en agglomération, sous réserve de la réalisation d'une étude préalable par un bureau d'étude agréé par le Département de Seine-Maritime. Plusieurs entreprises ont été contactées, un devis du cabinet CRAQUELIN a été reçu, pour un montant de 4 880€ HT, le bureau de géomètres EUCLYD EUROTOP souhaite un rendez-vous sur place et le bureau de géomètre LECHENE demande un plan de localisation. Un quatrième bureau d'études a été contacté mais n'a pas donné suite. Cette étude serait subventionnée à 50% par le Département de Seine-Maritime en cas de réalisation des travaux.

Les élus échangent sur les travaux à réaliser et les délais impartis pour bénéficier des subventions et une réalisation en 2025.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie) donne un avis favorable pour réaliser l'étude route et voir si cela est possible pour septembre.

**INFORMATIONS DIVERSES**

❖ **URBANISME**

Mme DHERVILLEZ informe des dossiers d'urbanisme terminés :

**DECLARATION PREALABLE :**

- **DP 76141 22 G0005** – COLSON Cédric – 9 rue Pierre de Coubertin – annulation travaux de clôture et portail – RETRAIT du 19/06/2024
- **DP 76141 24 G0006** – SIMON François – 451 route du Hertelay – abattage d'arbres – décision tacite d'opposition du 19/06/2024

- **DP 76141 24 G0020** – EDF ENR – 251 route du graindor – installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de toiture – ACCORD du 20/06/2024
- **DP 76141 24 G0020** – BARON Patrick – 710 route du Boulhard – piscine enterrée et abri de piscine – ACCORD du 14/06/2024

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE :**

- **PC 76141 22 G0009** – FOUBERT Maxime (SCEA du Hertelay) – 2054 route du Hertelay – création des porcheries/fosse couverte et semi-enterrée/hangar/fosse en géomembrane non couverte servant de réserve incendie et bassin d'orage - recours gracieux – ACCORD du 19/06/2024

#### **PERMIS DE DEMOLIR**

- **PD 76141 24 G0001** – Commune de Bréauté – 18 rue d'Héricy – démolition totale des bâtiments – ACCORD du 14/06/2024

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

- **DIA 76141 24 G0006** – 2 Route de Gonfreville-Cailot – 205m<sup>2</sup> - 2000€

S'agissant du permis d'aménager Route de Goderville, Mme DHERVILLEZ informe d'une récente rencontre avec le promoteur ALTEAME fin juin concernant l'échange de terrain, après acquisition de la propriété CHAPELLE. Le promoteur a proposé les éléments suivants :

- Pour combler le différentiel de surface échangée de 1 800m<sup>2</sup> (en faveur du promoteur), ALTEAME prendrait à sa charge la viabilisation du macro-lot, estimé à environ 30 000€ ;
- Les réseaux pour le traitement des eaux usées seront amenés au pied de la parcelle CHAPELLE (aujourd'hui en assainissement non collectif) ;
- Prise en charge immédiate des frais pour établir la division cadastrale de la parcelle, pour permettre à la commune la vente, selon un coût estimé à 1 800€.

Ces éléments ont été repris dans une convention transmise par le promoteur. Mme DHERVILLEZ propose à l'assemblée d'accepter la convention et de demander une soulte de 10 000€ supplémentaire. M. DELAUNE demande ce qu'il se passe si le promoteur refuse. Mme DHERVILLEZ indique que la convention est signée du directeur général d'Altéame et que dans tous les cas, les éléments hors soulte supplémentaire seront validés.

L'assemblée donne son accord sur ces éléments à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie).

Mme DHERVILLEZ présente l'avancement sur le futur lotissement du terrain NEVEU. En effet, le promoteur ALTEAME a informé se retirer de l'opération suite à la prescription de fouilles archéologiques sur quasiment l'intégralité du terrain. Le promoteur devait travailler avec LOGEAL, en tant que bailleur social, sur la partie logements collectifs. LOGEAL pourrait être en mesure de reprendre le projet à sa charge, notamment dû au fait des possibilités de subventions pour la réalisation des fouilles. LOGEAL est également venu présenter en mairie le projet de logements collectifs qui correspond aux attentes de la commune. Le projet serait repris à l'identique.

#### **❖ TRAVAUX**

**Propriété LEROI :** M. le Maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux où les cloisons sont terminées et la dalle de béton est coulée. Les futurs locataires sont passés pour prendre les dernières mesures pour la réalisation des meubles.

**Projet d'installation de panneaux photovoltaïques :** l'entreprise Terre Solaire propose un nouveau prix à 79 000€ HT. Le projet couvrirait environ 56% des besoins de la commune. M. VANDERMEERSCH étant absent, ce point est reporté pour discussion à une séance ultérieure.

**Bornes de recharge par le SDE76 :** M. DUPRE informe que le SDE76, dans le cadre de la loi LOM, propose d'offrir à la commune 4 points de charge de 50kW sur une aire de covoiturage, 4 points de charge de 7kW à la gare et propose l'installation de 2 points supplémentaires de 3,5kW sur des parkings publics, pour un montant de 4 050€/borne. M. DUPRE précise que pour ces 2 points supplémentaires, au vu de la puissance, il ne s'agirait que des bornes de « dépannage ». Une réponse doit être apportée au SDE avant la mi-juillet et M. DUPRE propose de conserver les points de recharge à la gare et l'aire de

covoiturage et de supprimer les bornes à charge de la commune. Les élus donnent leur accord à 9 voix pour et 1 abstention (Mme HATTON Amélie).

**Travaux Impasse Antoine Arnaud :** M. DUPRE vient apporter des précisions suite aux interrogations des élus en séance. Il explique que les travaux consistent bien en l'enfouissement des 2 réseaux soit 2 tubes PVC et que les travaux impliquent les rues adjacentes, justifiant les longueurs d'enfouissement.

**Travaux du skate-park :** M. le Maire indique que les travaux devront être réalisés très prochainement mais qu'il faut trois semaines de séchage, avant d'envisager l'installation des modules. Dans ces conditions, le skate-park ne sera malheureusement pas disponible pour l'été. Mme DHERVILLEZ demande qu'une renégociation soit faite avec l'entreprise pour avoir un geste commercial au vu du retard dans la réalisation des travaux. M. le Maire indique qu'il va s'en occuper.

**Terrain Robert :** M. le Maire indique que l'entreprise a quasiment terminé la démolition des bâtiments et prévoit de déplacer le rhododendron cet hiver. La réparation du chemin à la Hauteville sera prochainement réalisée. La commune reste dans l'attente de l'acquisition du chemin en parallèle (Cf. séance du 10.06.2024) ainsi que d'un point à éclaircir avec le géomètre concernant un bornage imprécis avec la propriété riveraine.

#### ❖ **ADMINISTRATION**

M. le Maire indique que la commune sera concernée par le prochain recensement en début d'année 2025. Un agent recenseur titulaire et adjoint seront désigné par arrêté, ainsi qu'un élu en charge du suivi. 2 à 3 assesseurs seront également à prévoir. M. DUPRE demande comment sont rémunérés les agents assesseurs. M. le Maire répond que c'est la commune qui les rémunère. Il indique que sera regardé qui était assesseurs au dernier recensement ainsi que des indemnités.

#### ❖ **COMMISSIONS**

**Commission animations :** M. PASCAL fait un retour sur la fête de la musique qui a eu un bon succès. Il indique qu'il y a eu un creux sur la place Suchetet au moment du Gospel, il aurait fallu prévoir une petite sono ou une petite animation en complément. Concernant le feu de la St Jean, les riverains ont remercié d'avoir déplacé le bucher. Les retours de la population sont positifs et portent sur le souhait d'une animation autour du feu (musique...). Les points de restauration ont bien fonctionné. M. PASCAL adresse ses remerciements aux membres de la commission animation ainsi que les élus venus aider pour la mise en place et le rangement, M. VANDERMEERSCH pour le manitou, les agents techniques et administratifs pour leur participation à la préparation et au bon déroulement.

M. PASCAL indique que la prochaine étape de la commission est la préparation du marché de Noël. La recherche d'exposants a démarré, il est évoqué l'idée de conserver le marché à la salle polyvalente et aux services techniques limiter les installations et les manutentions, en pensant à faire un lien entre la salle et l'atelier. Les élus rappellent d'être vigilant sur l'électricité.

**Commission interco :** Mme DHERVILLEZ fait un point à l'assemblée sur la commission développement économique avec l'organisation le 26 mai du café du commerce et le 04 juin du café des entreprises à Bréauté. L'EPFN a trouvé son bureau d'études (Atelier LD) pour la ZAE Bretteville-du-Grand-Caux, pour la réalisation d'une étude de 9 mois en 3 phases, pour un total de 90 000€. Un COPIL aura lieu le 03/10 à 14h30. Elle évoque également le projet d'extension de la société point S, initialement projeté à côté d'Ampress mais finalement le terrain a été alloué à Guy Moquet. Enfin, la Communauté de Communes a reçu une demande d'installation de la société McDonald's sur la zone de Bretteville. Les élus présents en commission étaient majoritairement défavorables.

Mme DHERVILLEZ informe d'un COPIL ORT le 25/09 à 9h30. Il reste des éléments bloquants concernant le périmètre d'Ecraiville et une clarification avec Bretteville pour que l'EPFN soit signataire de la convention.

Lors du Conseil Communautaire du 27/06, Mme DHERVILLEZ a été élue 9<sup>e</sup> vice-présidente à l'urbanisme Elle a rencontré le président M. GIRARD suite à cette nomination.

Mme DHERVILLEZ informe qu'une étude DGFIP sur les comptes de la Communauté de Communes sera rendu en juillet.

❖ **RETOUR SUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES – 1<sup>ER</sup> TOUR**

Les élus font part des conditions d'organisation un peu compliquées considérant l'affluence continue et le nombre important de procuration. Par ailleurs, beaucoup d'électeurs viennent sans carte électorale, ce qui complexifie la tenue du bureau de vote et augmente les sources d'erreur.

Les élus notent la forte affluence de jeunes venant voter pour la première fois.

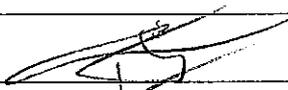
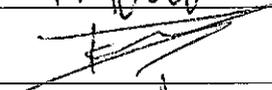
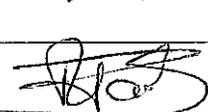
**- Informations diverses :**

M. le Maire fait part d'un devis concernant des réparations sur le clocher suite à la casse d'un carreau, provoquant l'affluence et la prolifération de pigeons, qui s'élève à 232,15€. Il s'agit d'un autoentrepreneur réalisant des travaux en hauteur.

M. le Maire informe de la recrudescence des problèmes de voisinage.

M. DUPRE informe avoir eu SFR pour l'installation d'une antenne relais sur secteur gare, pour une surface de 160m<sup>2</sup>, l'entreprise est en recherche d'un site. Il présente le risque que les riverains y soient défavorables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Elu	Signature
Jean-Claude MALO	
Pascale DHERVILLEZ	
Karine BROUTE	
Samuel DUPRE	
Valentin DELAUNE	
Valérie LEMONNIER	
Jérôme MANGIN	
Régis PASCAL	